



Modification datée du 17 septembre 2021 apportée à la police de fonds distincts de la Canada Vie

Série standard, série privilégiée 1, série Partenaire, série privilégiée Partenaire et série Constellation

Aperçu du fonds

Le document Aperçu du fonds est modifié pour tenir compte des changements apportés aux fonds distincts suivants.

Le 19 novembre 2021 ou aux environs de cette date, les noms des fonds distincts suivants et les objectifs de placement seront mis à jour comme suit :

Modification de noms de fonds

Nom du fonds distinct existant	Nouveau nom du fonds distinct
Revenu mondial Sentry (CI)	Portefeuille durable prudent
Équilibré (Bissett)	Portefeuille durable équilibré
Répartition de l'actif Cambridge (CI)	Portefeuille durable de croissance

Actuellement, ces fonds sont fermés à l'affectation de primes, sauf si un client détenait le fonds en novembre 2019. Cette restriction signifiait que ces fonds n'étaient pas inclus dans le document Aperçu du fonds. La restriction est levée à compter du 19 novembre 2021 et ces fonds seront disponibles pour les primes et les substitutions, et les renseignements à leur sujet seront inclus dans le document Aperçu du fonds.

Le fonds Revenu mondial Sentry (CI) devient le Portefeuille durable prudent

L'objectif de placement du fonds distinct demeurera le même, mais celui-ci cherchera désormais à atteindre cet objectif en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Ce fonds sous-jacent sélectionne les placements selon une approche d'investissement responsable. Le fonds suit une approche d'investissement responsable. »

La mise à jour précitée donne lieu à un changement dans le degré de risque indiqué à la section « Quel est le degré de risque? » De faible à modéré, il passe à faible. Aucune autre modification n'est apportée au fonds distinct.

Le Fonds équilibré (Bissett) devient le Portefeuille durable équilibré

L'objectif de placement du fonds distinct est modifié pour permettre à celui-ci d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Le fonds cherchera à atteindre cet objectif de placement en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. À l'heure actuelle, le fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes par l'intermédiaire du fonds commun de placement Fonds équilibré canadien Franklin Bissett.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds suit une approche d'investissement responsable. »

Nous sommes d'avis qu'un objectif de placement élargi offre une plus grande souplesse au fonds distinct en ce qui concerne l'investissement dans les titres d'émetteurs autres que canadiens, en plus de ceux d'émetteurs canadiens. De plus, ce changement ouvre l'éventail de placements en augmentant le nombre de pays dans lesquels le gestionnaire de portefeuille pourra sélectionner des titres. En outre, ce changement permet de mettre davantage l'accent sur les placements qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour évaluer le caractère responsable de l'investissement.

De plus, à compter du 19 novembre 2021, ce fonds ne sera plus un fonds admissible à la garantie de revenu viager (GRV). Par conséquent, vous ne pourrez pas substituer la valeur des unités de ce fonds distinct lorsque l'option de la GRV est en vigueur. Toute prime existante peut demeurer dans le fonds, à moins que vous ne décidiez de passer à un autre fonds admissible à la GRV.

Le Fonds de répartition de l'actif Cambridge (CI) devient le Portefeuille durable de croissance

L'objectif de placement du fonds distinct est modifié pour permettre à celui-ci d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Le fonds cherchera à atteindre cet objectif de placement en investissant dans le fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. À l'heure actuelle, le fonds distinct cherche à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance en investissant principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes par l'intermédiaire du fonds commun de placement Répartition de l'actif Cambridge CI.

La partie « Dans quoi le fonds investit-il? » de l'Aperçu du fonds sera mise à jour pour indiquer ce qui suit : « À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable. »

Nous sommes d'avis qu'un objectif de placement élargi offre une plus grande souplesse au fonds distinct en ce qui concerne l'investissement dans les titres d'émetteurs autres que canadiens, en plus de ceux d'émetteurs canadiens. De plus, ce changement ouvre l'éventail de placements en augmentant le nombre de pays dans lesquels le gestionnaire de portefeuille pourra sélectionner des titres. En outre, ce changement permet de mettre davantage l'accent sur les placements qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour évaluer le caractère responsable de l'investissement.

Dans le cadre de ce changement, les frais de gestion de placement (FGP) de ce fonds seront modifiés en date du 19 novembre 2021, comme indiqué dans le tableau suivant.

Série et niveau de garantie		FGP actuels	FGP révisés	Variation des FGP
Série standard	75/75	2,35 %	2,25 %	-0,10 %
	75/100	2,60 %	2,50 %	-0,10 %
	100/100	2,75 %	2,80 %	+0,05 %
Série Partenaire	75/75	1,35 %	1,25 %	-0,10 %
	75/100	1,60 %	1,50 %	-0,10 %
	100/100	1,75 %	1,80 %	+0,05 %
Série privilégiée 1	75/75	1,85 %	2,10 %	+0,25 %
	75/100	2,00 %	2,20 %	+0,20 %
	100/100	2,20 %	2,45 %	+0,25 %
Série privilégiée Partenaire	75/75	0,85 %	1,10 %	+0,25 %
	75/100	1,00 %	1,20 %	+0,20 %
	100/100	1,20 %	1,45 %	+0,25 %

Si vous investissez dans le fonds Répartition de l'actif Cambridge (CI) le 17 septembre 2021 ou après cette date, vous pourriez être soumis à des frais de rachat ou de substitution. Assurez-vous d'en parler à votre conseiller en sécurité financière.

Le présent addenda fait partie de l'Aperçu du fonds, qui fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et un sommaire des différents types de risques auxquels vous pourriez vous exposer en investissant dans un fonds distinct. Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : 1 888 252-1847

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Portefeuille durable prudent

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 03 décembre 1999
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 14 532 340 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 5,74 %

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC ¹			Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC ¹		
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation
75 / 75	2,82	15,67	53 621	2,42	16,50	16 178
75 / 100	2,88	15,58	156 684	2,58	16,27	124 019
100 / 100	3,13	15,24	23 556	2,80	15,96	1 705
Police avec garantie	Série Partenaire : option AFA ²			Série privilégiée Partenaire : option AFA ²		
75 / 75	1,72	11,38	514	--	--	--
75 / 100	--	--	--	--	--	--
100 / 100	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 FAD – avec frais d'acquisition différés
 ARC – avec reprise de commission
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative

Placement minimum

Options AFA, FAD et ARC série standard et option AFA série Partenaire

*Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 *Polices FERR : 10 000 \$

Options AFA, FAD et ARC série privilégiée 1 et option AFA série privilégiée Partenaire

*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : placement initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

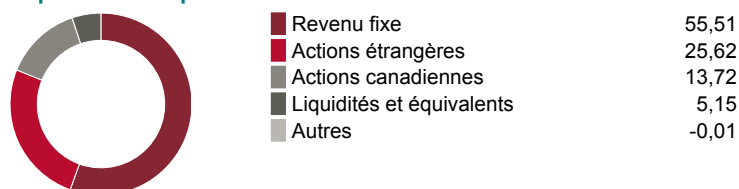
Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2046-12-02	2,28
Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01	2,27
Gouv. du Canada, 2,00 %, 2051/12/01	2,07
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,9 %, 2026-09-15	1,89
Province de la Colombie-Britannique, 2,8 %, 2048-06-18	1,88
SSL Finance Inc., 4,1 %, 2045-10-31	1,49
HSBC Holdings PLC, 6,88 %	1,48
407 International Inc., 3,6 %, 2047-05-21	1,48
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,1 %, 2027-06-01	1,47
Province de Québec, 3,5 %, 2045-12-01	1,42
Total	17,73

Nombre total des placements :

606

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

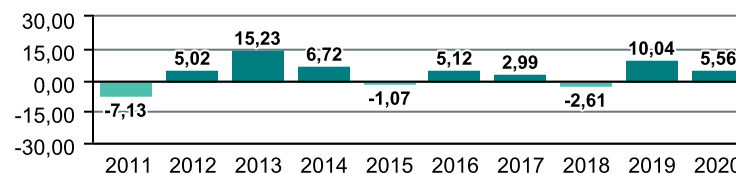
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2010 détiendrait 1 453,21 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 3,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-7,13	5,02	15,23	6,72	-1,07	5,12	2,99	-2,61	10,04	5,56



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct Revenu mondial Sentry (CI) sera remplacé par Portefeuille durable prudent. Le fonds distinct n'investira plus directement dans des titres, mais plutôt dans un fonds commun sous-jacent. En novembre 2016, Sentry Investissements Inc. a pris en charge la gestion du portefeuille et l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des obligations et des actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Revenu mondial Sentry (CI) au 31 décembre 2020.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille durable prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Frais d'acquisition (AFA) série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> •Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Frais d'acquisition (AFA) série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"> •Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> •Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> •Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission d'un maximum de 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie. 	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> •Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque trimestre. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat. Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,82	2,42	1,72	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,88	2,58	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,13	2,80	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none">•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.•Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Portefeuille durable équilibré

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 160 464 080 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 0,04 %

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC ¹			Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC ¹		
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation
75 / 75	2,70	16,19	771 859	2,41	15,13	90 978
75 / 100	3,14	15,92	4 900 970	2,57	14,94	532 995
100 / 100	3,30	15,60	507 685	2,79	14,64	109 159
Police avec garantie	Série Partenaire : option AFA ²			Série privilégiée Partenaire : option AFA ²		
75 / 75	--	--	--	--	--	--
75 / 100	2,04	10,34	43 507	--	--	--
100 / 100	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 FAD – avec frais d'acquisition différés
 ARC – avec reprise de commission
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative

Placement minimum

Options AFA, FAD et ARC série standard et option AFA série Partenaire

*Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 *Polices FERR : 10 000 \$

Options AFA, FAD et ARC série privilégiée 1 et option AFA série privilégiée Partenaire

*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : placement initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

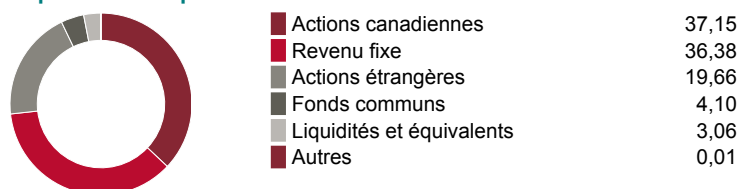
Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Fonds mondial de découverte Franklin Mutual	4,10
ROYAL BANK OF CANADA .15% 01/04/2021 TD	2,09
Banque Royale du Canada Com	1,27
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,13
Chemin de fer Canadien Limitée Com	1,03
Canadian Pacific Railway Ltd. Com	1,02
Alimentation Couche-Tard Inc. Sub Vtg Sh	0,97
Open Text Corp. Com	0,91
Brookfield Asset Management Inc. Voting Shs Cl A	0,88
Metro Inc. Com	0,86
Total	14,26

Nombre total des placements :

942

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct équilibré (Bissett) sera remplacé par Portefeuille durable équilibré. Son objectif de placement changera alors : il ne s'agit plus d'investir principalement dans des obligations et actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant la date précitée sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Revenu mondial Sentry (CI) au 31 décembre 2020. En novembre 2021, le fonds Portefeuille durable équilibré n'est pas offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

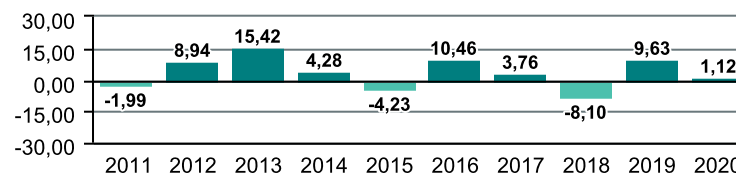
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2010 détiendrait 1 437,06 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 3,69 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-1,99	8,94	15,42	4,28	-4,23	10,46	3,76	-8,10	9,63	1,12



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille durable équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Frais d'acquisition (AFA) série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> •Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Frais d'acquisition (AFA) série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"> •Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> •Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> •Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission d'un maximum de 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie. 	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> •Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque trimestre. 	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat. Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,70	2,41	--	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	3,14	2,57	2,04	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,30	2,79	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none">•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.•Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Portefeuille durable de croissance

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998
 Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 117 909 765 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 0,86 %

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC ¹			Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC ¹		
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation
75 / 75	2,79	14,17	216 689	2,21	14,74	96 220
75 / 100	3,06	14,00	1 427 412	2,38	14,56	536 873
100 / 100	3,23	13,75	191 192	2,59	14,26	16 544
Police avec garantie	Série Partenaire : option AFA ²			Série privilégiée Partenaire : option AFA ²		
75 / 75	--	--	--	--	--	--
75 / 100	1,95	11,01	5 968	--	--	--
100 / 100	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 FAD – avec frais d'acquisition différés
 ARC – avec reprise de commission
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative

Placement minimum

Options AFA, FAD et ARC série standard et option AFA série Partenaire

*Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 *Polices FERR : 10 000 \$

Options AFA, FAD et ARC série privilégiée 1 et option AFA série privilégiée Partenaire

*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : placement initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

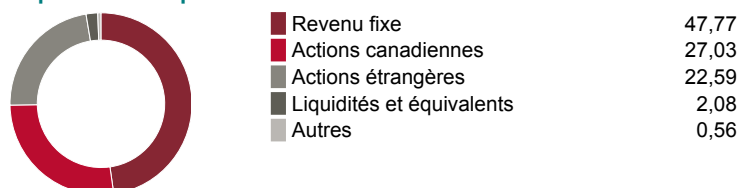
À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 2,63 %, 2029-02-15	4,18
Banque de Montréal, 0,03 %, 2028-03-01	2,48
Bank of Nova Scotia (The) note à taux variable, 0,03 %, 2028-02-02	2,31
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2050-11-15	2,20
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,25 %, 2025-12-15	1,99
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2025-03-01	1,81
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2030-02-15	1,56
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	1,36
Power Corp. of Canada Com	1,36
Enbridge Inc. Com	1,31
Total	20,57

Nombre total des placements : 168

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, le nom du fonds distinct Répartition de l'actif Cambridge (CI) sera remplacé par Portefeuille durable de croissance. Son objectif de placement changera alors : il ne s'agit plus d'investir principalement dans des obligations et actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant la date précitée étaient ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les dix principaux placements proviennent de l'ancien fonds Répartition de l'actif Cambridge (CI) au 31 décembre 2020.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

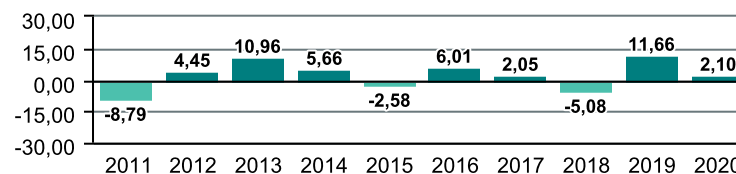
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2010 détiendrait 1 273,82 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 2,45 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	-8,79	4,45	10,96	5,66	-2,58	6,01	2,05	-5,08	11,66	2,10



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille durable de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Frais d'acquisition (AFA) série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller. Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Frais d'acquisition (AFA) série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission d'un maximum de 3 %. Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie. 	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller. Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque trimestre. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat. Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,79	2,21	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,06	2,38	1,95	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,23	2,59	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none">•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.•Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que *l'Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847